



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire


Séance du Jeudi 23 Mai 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du dix-sept mai deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.



Nombre de membres en exercice : 85
 Nombre de membres présents : 61
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 5
 Nombre de membres excusés : 5
 Nombre de membres absents : 14

Date de convocation :
 17 Mai 2019

Visa du contrôle de légalité du :
 27 MAI 2019

Affichée le :

28 MAI 2019

5 - Institutions et Vie Politique
 5.3 - Désignation de représentants

Objet : EPIC « Office de Tourisme » – Désignation des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au Comité de Direction

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		<i>* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)</i>	<i>*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER					x
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE					x
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET					x
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE	x				
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD				x	
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS				x	
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

PONT-BELLANGER

Monsieur Christian MARIETTE		x : représenté par M. Alain DUCHESNEY			
-----------------------------	--	--	--	--	--

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON				x	
------------------------	--	--	--	---	--

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER	x				
-----------------------	---	--	--	--	--

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE	x				
M. Alain DECLOMESNIL			X : M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS	x				
Mme Julie DUBOURGET	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN				x	
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LÉBOUCHER					x
Mme Colette LESOUEF					x
M. Claude MAIZERAY			X : M. Régis DELIQUAIRE		
Mme Natacha MASSIEU				x	
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE	x				

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE					x
Mme Rolande BLIN	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Herve CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Josette GAUTREAU					x
M. Rémi LABROUSSE	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS					x
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE

M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE	x				
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER	x				
Mme Nadine LETELLIER			X : M. Pierre-Henri GALLIER		
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT	x				
M. Gaëtan PREVERT	x				
Mme Isabelle SEGUIN			X : Mme Catherine MADELAINE		
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	60	1	5	5	14
Nombre de Membres en exercice	85				
Nombre de conseillers présents	61				
Quorum	43				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	66				

M. Georges RAVENEL donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

Par délibération n°14 du 28 mars 2019 et correctif du 23 mai 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la création de l'EPIC « Office de Tourisme » intercommunautaire, ainsi que ses statuts.

Pour mémoire, le collège des élus du Comité de Direction est composé de la manière suivante :

- Collège 1 : élus des Communautés de Communes : 17 membres

La répartition des élus est effectuée selon le calcul suivant :

- 1 – un nombre fixe de 5 élus par intercommunalité (soit 10 élus sur les 17),
- 2 – un nombre variable, proportionnel au nombre de lits marchands de chaque territoire.

A la date de création de l'EPIC le nombre de sièges issus de la part variable est de 5 élus pour l'Intercom de la Vire au Noireau et 2 élus pour Pré Bocage Intercom

Les Conseils Communautaires désigneront, par siège attribué (10 pour l'Intercom de la Vire au Noireau et 7 pour Pré Bocage Intercom) : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Lors de sa séance en date du 20 mars 2019, le bureau communautaire a ainsi validé la répartition des sièges de l'Intercom de la Vire au Noireau de la manière suivante : 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants par territoire.

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 13 mai 2019, il est ainsi demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner les représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme » suivant les propositions de candidatures qui ont été faites, à savoir :

	Titulaires	Suppléants
Pôle de proximité de Condé-en-Normandie :	Mme Nathalie BOUILLARD	Mme Valérie DESQUESNE
	M. Jean-Pierre MOURICE	M. Jean TURMEL
Pôle de proximité de Noues-de-Sienne	M. Georges RAVENEL	M. Jean-Pierre NOURRY
	M. Patrick MADELEINE	M. Hervé DUPARD
Souleuvre-en-Bocage	M. Gérard FEUILLET	M. Jean-Marc LAFOSSE
	M. Edward LAIGNEL	M. André LEBIS
Valdallière	M. Michel ROCA	M. Patrick POUPION
	Mme Frédéric BROGNIART	Mme Rolande BLIN
Vire Normandie	M. Marc ANDREU SABATER	Mme Nicole DESMOTTES
	M. Régis PICOT	Mme Claudine ARRIVE

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président. »

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

Les seules candidatures annoncées ci-dessus ayant été présentées, après appel à candidature, la nomination prend effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Président.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

